



MAIRIE DE PORT-BOUET

DIRECTION DE CABINET DU DEPUTE-MAIRE

COMMUNIQUE DE LA MAIRIE DE PORT-BOUET RELATIF AU DEGUERPISSEMENT DU QUARTIER VRIDI 3

La Mairie de Port-Bouët porte à la connaissance des populations de la Commune, à l'opinion publique nationale et internationale que le District Autonome d'Abidjan procède, depuis ce mardi 2 juin 2026, au déguerpissement du quartier Vridi 3, avec pour conséquence des déplacements involontaires des habitants et la destruction de biens.

En déplorant la méthode appliquée à ces opérations de « restauration de l'ordre urbain », la Mairie de Port-Bouët voudrait faire les observations suivantes.

En effet, le mardi 26 mai 2026, le Président du Comité de Gestion du quartier Vridi 3 a saisi l'autorité municipale de la propagation de rumeurs au sein des habitants faisant état d'un déguerpissement imminent de leur quartier, à l'initiative du District autonome d'Abidjan. Au regard de la persistance de ces rumeurs dans toute la Commune et sur les réseaux sociaux, le Député-Maire a produit, à l'attention de monsieur le Gouverneur du District, **une requête aux fins d'informations officielles sur la situation du quartier Vridi 3 (cf. N° 00415/MPB/SG)**

C'est dans l'attente d'une suite à cette correspondance que ce mardi 2 juin 2026, dès l'aube, les populations ont constaté un déploiement massif des Forces de l'ordre au niveau du quartier Petit-Bassam, suivi d'un mouvement de bulldozers en direction du quartier Vridi 3.

Quelques heures plus tard, sans aucune autre forme de procédure, ces engins, sous la conduite des services du District Autonome d'Abidjan, et avec l'appui des Forces de l'ordre, ont entamé, manu militari, la casse des habitations et des édifices religieux (église catholique et églises évangéliques).

Dans le même temps, un communiqué est produit par le Service de Communication du District Autonome d'Abidjan, dans lequel l'institution affirme avoir procédé préalablement à « plusieurs séances de sensibilisation » et une coordination avec toutes les « parties prenantes ». Ces allégations appellent une mise au point :

- 1- Les habitants de Vridi 3 affirment n'avoir jamais échangé formellement avec les Services du District sur un projet de déguerpissement ;
- 2- Vridi 3 est réputé pour l'importance de ses activités de pêche artisanale en Côte d'Ivoire. Vridi 3 n'est pas une zone de « non-vie » comme le qualifie ledit communiqué. Les populations y sont installées et y vivent depuis plus de 60 ans. Le quartier n'a jamais été identifié comme zone à risque et n'a jamais fait l'objet d'un cataclysme météorologique, d'où la présence sur ce territoire d'un centre de santé communautaire public, d'un groupe scolaire public, et d'autres importantes infrastructures scolaires, sanitaires et religieuses privées, ainsi qu'une organisation sociale.

La Mairie de Port-Bouët s'étonne alors de la décision de déguerpir d'urgence ce quartier de plus de quarante mille habitants. Les vraies motivations sont certainement à rechercher ailleurs, comme c'est le cas actuellement pour les nombreuses concessions du site du quartier Abattoir déguerpi au profit des opérateurs économiques.

- 3- La Mairie de Port-Bouët n'est nullement associée, ni à la préparation, ni à la mise en œuvre des opérations du District dans la Commune.

Pour rappel, depuis 2024, la Mairie de Port-Bouët a toujours souhaité la collaboration étroite avec le District Autonome d'Abidjan. C'est ainsi qu'elle a salué la mise en place du Cadre Permanent de Concertation (CPC) entre le Gouvernorat du District et les Maires des Communes d'Abidjan.

Cette plateforme avait entériné plusieurs dispositions préalables à chaque opération du District, notamment :

- L'identification des zones à déguerpir sur un territoire communal ;
- La programmation et le traitement consensuel de ces zones en liaison avec les services techniques municipaux concernés ;
- Le recensement des impactés ;
- La communication des mesures sociales d'accompagnement...

C'est d'ailleurs dans cette intention que la Mairie de Port-Bouët a produit la requête sus évoquée.

Malheureusement, ces recommandations n'ont pas été respectées hier, dans le cadre du déguerpissement du quartier Abattoir de Port-Bouët, et aujourd'hui, le quartier Vridi 3 (Zimbabwe) subit le même sort.

La Mairie de Port-Bouët note qu'une bonne et respectueuse collaboration entre les Maires et le Gouvernorat du District d'Abidjan, comme l'a réclamé l'ensemble des Maires à l'occasion de la mise en place du Cadre Permanent de Concertation, aurait été un levier efficace pour mener à bien toutes les opérations visant à assurer à nos populations un cadre de vie meilleur.

La Mairie de Port-Bouët constate malheureusement que ce Cadre est inopérant. Elle déplore donc les méthodes utilisées par le District Autonome d'Abidjan dans les quartiers de la Commune, et appelle à la prise en charge urgente des populations livrées à elles-mêmes, c'est-à-dire sans abri, sans accompagnement, en cette période de grandes pluies et d'examens scolaires à grand tirage.

La Mairie de Port-Bouët reste convaincue que dans l'intérêt des populations et de la Commune, son plan de « restructuration » et de « rénovation » des quartiers en liaison avec le BNETD et le Ministère de la Construction, est la meilleure alternative, préférable au déguerpissement systématique avec ses conséquences dommageables.

Fait à Port-Bouët, le mardi 2 juin 2026

**Le Service Communication
du Cabinet du Maire de Port-Bouët**